

APPARTENANCES - IDENTITÉS - VIVRE ENSEMBLE

En France, la société d'aujourd'hui est à l'image d'un kaléidoscope multiracial. Cette confrontation, devenue notre quotidien, est certes un enrichissement. Toutefois, celui-ci peut être favorisé par une action artistique développée dans le but d'aider à une meilleure connaissance des univers culturels qui font notre environnement, de leurs différences, et des similitudes possibles avec le nôtre.

Des musiques venues d'ailleurs (de l'Inde, du Maghreb, d'Iran, du Japon, à titre d'exemples) germent de nos jours dans un sol nouveau pour elles.

Ces musiques sont reçues et assimilées par d'autres oreilles et sensibilités. De cette écoute une relation s'instaure et met en cause la transmission de techniques, styles et concepts qui ne sont pas les nôtres.

La musique ainsi implantée y trouve un nouvel épanouissement, toutefois soumis à la diversité et au bon vouloir des lieux de programmation, qu'ils soient associatifs ou officiels.

La reconnaissance d'un large public, quel qu'il soit, est certes prioritaire et indispensable à la survie de toute forme de musique.

Dans le domaine de la transmission, l'accueil de nouvelles identités musicales au sein de nos Écoles de Musiques et Conservatoires – ne serait-ce que par des stages ou prestations ponctuels - serait une forme indéniable de reconnaissance. L'éducation du public par toutes formes de concerts et spectacles didactiques est souhaitable.

La reconnaissance identitaire d'une culture – qui peut nous paraître un droit fondamental - est en éveil dès la petite enfance depuis les crèches et tout au long de la scolarité.

Les jeunes de toute appartenance, aujourd'hui réunis pour des études en commun censées les rapprocher en harmonisant leurs différences, ne demandent qu'à mieux se connaître pour mieux communiquer.

S'inscrire dans une action au niveau des programmes éducatifs : spectacles offerts aux écoles, collèges, centres de loisirs, etc. contribuerait à un « mieux vivre ensemble » ainsi qu'à former le public de demain.

L'harmonisation des différences identitaires dépend d'une action concertée : au niveau de la simple relation entre humains et entre artistes, à celui du droit au travail, enfin à celui de favoriser les créations artistiques nées d'acquis fusionnels.

Travailler à une meilleure compréhension des spécificités artistiques venues d'ailleurs est une ouverture à la vie en commun, et aussi une source de création par l'intégration de techniques nouvelles.

Milena Salvini

Directrice et fondatrice du Centre Mandapa

<http://www.centre-mandapa.fr/>